



St Germain du Salembre,  
20.02.2025

SOS Forêt Dordogne  
37 Rue de Puyguiller

24190 St Germain du Salembre

à

Madame la Préfète de Dordogne

2 rue Paul Louis Courier

24000 PÉRIGUEUX

Madame la préfète,

Vous avez reçu aujourd'hui l'association SOSF24 et nous vous en remercions.

Quand nous signalons auprès des services compétents (Mairies, DDT, OFB, COLDEN) les atteintes et dommages portés aux écosystèmes forestiers par les activités humaines, nous portons à la connaissance les questionnements des périgourdins craignant de subir les conséquences d'une coupe rase dans leur environnement proche.

Au-delà des arguments scientifiques et rationnels sur lesquels nous avons pu échanger, nous souhaitons vous faire part d'arguments plus sensibles, faisant appel à nos intelligences émotionnelles d'humains reconnaissant leur juste place au sein du monde vivant.

La coupe rase est une modification brutale et visible du paysage dont les dégâts sont bien au-delà du visible. Pendant la décennie qui suivra cet événement, une végétation arbustive dissimulera peu à peu à nos regards l'étendue de la surface impactée. « Vous voyez, ça repousse ! » diront ceux qui se laissent abuser.

Pendant la coupe rase, personne n'aura entendu l'écrasement, le tassement, le broyage des niches, des refuges et des habitats d'espèces que nous nommons « protégées ». « C'est seulement du bois mort qui craque. »

Personne n'aura vu dans l'humus, dans la souche moussue, dans le tronc creux, dans la fissure de l'écorce, exploser sous la pression des pneumatiques et des pinces hydrauliques la tête de la salamandre, les cuisses de la rainette et le corps du grand capricorne. « C'est seulement du bois pourri. »

La végétation arbustive effacera peu à peu de nos regards les ornières profondes et les reflets de graisse dans les flaques. La pluie qui tombera sur cette parcelle rasée, emportera par un ruissellement maintenant rapide, les éléments nutritifs désunis d'un humus disloqué.

Le genêt, la bruyère et la ronce couvriront peut-être rapidement la surface, utilisant au plus vite l'azote et d'autres éléments chimiques en excès.

La vie du sol ira à vau l'eau, migrera ou périra sous un soleil direct et trop chaud.

Dans notre département, 4 hectares sur 10 sont une surface boisée. Une surface presque toujours visible, accessible à pied ou rapidement pour le bien-être de la plupart des périgourdins.

Une chance peut-être quand 80% des Français vivent en ville à une distance moyenne de 16 km du premier espace naturel.

Dans notre département, 4 hectares, c'est aussi la surface moyenne que l'on peut totalement raser, déboiser et tasser sans autorisation administrative.

L'IGN, l'INRAE constatent que la vitesse de croissance des arbres ralentit. L'état des forêts en 2025 nous interroge sur la manière dont nous devons nous adapter à ces lieux qui produisent, pour la vie, des services qui lui sont vitaux indispensables (eau, sol, air, température).

Aussi,

- afin de permettre aux forêts d'avoir l'opportunité de s'adapter à l'accélération du dérèglement climatique en cours,
- afin de permettre aux propriétaires forestiers de faire des choix conscients pour les espaces dont ils ont la responsabilité,
- afin de donner aux responsables politiques locaux le temps de réfléchir aux impacts de ces coupes rases sur leurs territoires,
- afin de permettre à la filière industrielle du bois de s'adapter à ces conditions,

nous vous demandons d'abaisser, dans notre département, le seuil d'autorisation administrative de coupe à 1 hectare pour les feuillus et à 2 hectares pour les résineux ainsi que d'ordonner à vos services d'appréhender les chantiers d'exploitations dans leur globalité et non parcelle par parcelle ou propriétaire par propriétaire, comme cela semble être le cas actuellement.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, nos salutations distinguées.

Pour SOS Forêt Dordogne, Vincent Sury